



Assemblée générale

Distr. générale
27 octobre 2023
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme
Groupe de travail sur l'Examen périodique universel
Quarante-cinquième session
22 janvier-2 février 2024

Rapport national soumis comme suite aux résolutions 5/1 et 16/21 du Conseil des droits de l'homme*

Maurice

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.



I. Introduction

1. Conformément à l'alinéa a) du paragraphe 15 de l'annexe à la résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme (le « Conseil »)¹ et au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil, la République de Maurice a le plaisir de présenter son rapport national relatif au quatrième cycle de l'Examen périodique universel (EPU). Le présent rapport présente les progrès accomplis en ce qui concerne les recommandations acceptées par Maurice à la suite du troisième cycle de l'EPU.

2. La République de Maurice est un État souverain démocratique comptant environ 1,3 million d'habitants. La Constitution est la loi suprême de Maurice et contient des dispositions de protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales des personnes. Un certain nombre de lois ont également été adoptées afin de veiller à ce que tous les citoyens de Maurice puissent exercer leurs droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. L'État de Maurice est pleinement engagé à défendre et à promouvoir les droits de l'homme.

3. Le pays a entamé la mise en œuvre d'un nouveau modèle de développement, conformément au programme gouvernemental pour la période 2020-2024, qui vise à mettre en place une économie durable et à forte croissance, accompagnée d'une société inclusive. Des mesures sont également prises aux fins de l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

II. Méthodologie et processus de consultation

4. Le quatrième rapport de l'Examen périodique universel concernant la République de Maurice a été préparé conformément à la Note d'orientation concernant les rapports nationaux pour le quatrième cycle de l'EPU et aux directives générales, conformément au paragraphe II de la décision A/HRC/DEC/17/119 du Conseil des droits de l'homme. Il couvre l'île Maurice, l'île Rodrigue, l'archipel d'Agalega, l'île Tromelin, l'archipel de Saint-Brandon et l'archipel des Chagos, y compris l'île Diego Garcia et toute autre île située dans l'État de Maurice.

5. Au cours de la préparation du rapport, une approche globale a été adoptée et de vastes consultations ont été entreprises. De nombreuses réunions ont été organisées avec divers ministères, départements et organismes publics, notamment la Police mauricienne, le Service pénitentiaire mauricien et l'Office statistique de Maurice. Le Ministre des affaires étrangères, de l'intégration régionale et du commerce international a personnellement présidé une session de travail du mécanisme national d'application, d'établissement de rapports et de suivi avec les ministres ainsi qu'une réunion avec plus de 50 organisations non gouvernementales (ONG).

6. Le Ministre des affaires étrangères, de l'intégration régionale et du commerce international a également mené des consultations sur l'île Rodrigues, qui ont permis de recueillir les opinions de l'Assemblée régionale de l'île Rodrigues et des ONG. Il a personnellement collaboré avec le médiateur, le médiateur pour les enfants, le médiateur pour les sports et le médiateur pour les services financiers. Des communiqués de presse invitant la société civile à soumettre ses opinions ont été publiés. Le processus de l'Examen périodique universel a été expliqué dans une vidéo publiée sur le site Web de la Division des droits de l'homme à l'adresse <https://humanrights.govmu.org/>, sur sa page Facebook à l'adresse <https://www.facebook.com/humanrightsmauritius/> et sur sa chaîne YouTube à l'adresse <https://youtu.be/mvh44rAXCM0>. Un appel à contributions a également été publié en ligne. Des universitaires ont animé un atelier entrant dans ce cadre.

¹ La liste des abréviations et acronymes utilisés figure à l'annexe I dans l'ordre alphabétique.

7. Le présent rapport comprend des informations actualisées sur les mesures prises pour donner suite aux recommandations formulées à la suite de l'Examen périodique universel de 2018. Il doit être lu conjointement avec :

- a) Les renseignements sur la suite donnée :
 - i) Aux observations finales du Comité des droits de l'homme soumises en 2019 ;
 - ii) Aux observations finales de la Commission sur l'égalité et la non-discrimination, soumises en 2021 ;
 - iii) Aux observations finales du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, soumises en 2020 ;
- b) Les rapports périodiques soumis en 2020 et 2021 :
 - i) Au Comité des droits des personnes handicapées ;
 - ii) Au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale ;
 - iii) Au Comité des droits de l'enfant ;
 - iv) Au Comité contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

III. Cadre relatif aux droits de l'homme – Évolutions depuis le dernier examen en 2018 (recommandations 35 à 37)

A. Institutions

8. La responsabilité de la protection des droits de l'homme a été confiée au Ministre des affaires étrangères, de l'intégration régionale et du commerce international. Sous l'égide dudit ministère, la Division des droits de l'homme est chargée de la promotion des droits de l'homme et de l'établissement de rapports nationaux à destination des organes conventionnels, et assure le secrétariat du mécanisme national d'application, d'établissement de rapports et de suivi.

9. Selon une évaluation contenue dans le rapport d'étape du plan d'action national en faveur des droits de l'homme pour la période 2012-2020 publié en décembre 2021, environ 90 % de ce plan avait été mis en œuvre. Un nouveau plan d'action en faveur des droits de l'homme pour la période 2024-2030 est en cours de préparation ; sa finalisation est prévue pour mi-2024.

10. La Commission nationale des droits de l'homme est affiliée à l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme et fonctionne conformément aux Principes de Paris. Conformément au paragraphe 2 de la section 3 de la loi relative à la protection des droits de l'homme, la « Commission ne saurait, dans l'exercice de ses fonctions, être soumise à la direction ou au contrôle de toute autre personne ou autorité ». Par conséquent, les dispositions législatives portant création de la Commission nationale des droits de l'homme garantissent son indépendance. Au cours de la période d'examen, la Commission nationale des droits de l'homme a examiné 319 des 477 plaintes qu'elle a reçues.

11. Le Bureau du médiateur a résolu 3 114 affaires sur les 3 843 plaintes qui lui ont été renvoyées entre 2018 et 2022, soit 81 % d'entre elles. Pendant la même période, le médiateur pour les enfants a statué sur 1 461 affaires sur 1 805 (81 %).

12. Des ressources appropriées sont allouées au fonctionnement des institutions nationales des droits de l'homme par l'intermédiaire de crédits budgétaires.

B. L'archipel des Chagos

13. Dans son avis consultatif du 25 février 2019, la Cour internationale de justice a conclu que l'archipel des Chagos, y compris l'île Diego Garcia, fait et a toujours fait partie intégrante du territoire de Maurice. Elle a également conclu que, étant donné que l'archipel des Chagos avait été illégalement amputé du territoire de Maurice avant son indépendance par le pouvoir colonial, le processus de décolonisation de Maurice demeurait incomplet. Les conclusions de la Cour internationale de Justice, qui font autorité, ont été intégralement adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 73/295 et par une chambre spéciale du Tribunal international du droit de la mer dans un jugement du 28 janvier 2021.

14. L'amputation illégale de l'archipel des Chagos a également entraîné l'expulsion forcée par le Royaume-Uni des Mauriciens qui vivaient à l'époque dans l'archipel (les « Chagossiens »), sans la moindre considération pour leurs droits de l'homme. La plupart des Chagossiens ont été déplacés vers Maurice.

15. Les Chagossiens, en tant que citoyens à part entière de Maurice, jouissent des mêmes droits que les autres citoyens mauriciens. Toutefois, afin d'améliorer leur bien-être, le Gouvernement de Maurice a pris et continue de prendre des mesures spéciales en leur faveur. Ces mesures comprennent le don de terres en vue de la construction de logements et l'établissement du Fonds social pour les Chagossiens. Au cours des dernières années, ce Fonds a mis en œuvre plusieurs mesures en faveur des Chagossiens, notamment :

- a) La création de bourses d'études pour les élèves éligibles de la communauté chagossienne ;
- b) L'offre de prix visant à améliorer la motivation des jeunes diplômés de la communauté chagossienne ;
- c) L'octroi de bourses d'études ou d'assistance financière aux étudiants de la communauté chagossienne fréquentant des universités ou des établissements de formation professionnelle ;
- d) La fourniture d'installations et d'équipements sportifs à des fins récréatives et de bien-être à destination de la communauté chagossienne ;
- e) La création d'un camp résidentiel à destination des citoyens âgés de la communauté chagossienne ;
- f) La distribution de denrées alimentaires aux citoyens âgés et aux personnes alitées de la communauté chagossienne ;
- g) L'organisation d'activités récréatives pour les élèves d'écoles primaires et secondaires de la communauté chagossienne ;
- h) La fourniture d'une assistance aux Chagossiens dans le besoin pour la réparation de leurs logements ;
- i) L'organisation de visites à domicile à destination des Chagossiens, au cours desquelles leur sont donnés des vêtements et des fruits ;
- j) L'octroi d'indemnités pour frais funéraires aux familles de Chagossiens et de descendants de Chagossiens décédés ;
- k) La fourniture de services de transports aux Chagossiens qui ont des rendez-vous hospitaliers ;
- l) Le reclassement des centres communautaires Chagossiens afin de permettre l'organisation d'activités, de prières et d'autres événements à destination de la communauté chagossienne.

16. Le Gouvernement mauricien soutient également l'aspiration légitime des Chagossiens, en tant que citoyens mauriciens, à se réinstaller dans l'archipel des Chagos, et s'est fermement engagé à mettre en œuvre un plan de réinstallation dans l'archipel des Chagos.

C. Pandémie de COVID-19

17. Maurice a connu deux confinements en raison de la pandémie de COVID-19 : du 24 mars 2020 au 30 mai 2020 et du 10 mars 2021 au 30 avril 2021. Un Comité directeur de haut niveau présidé par le Premier ministre a veillé à ce que des décisions soient prises en temps voulu afin d'endiguer la pandémie, de traiter les personnes malades et de se procurer des vaccins afin d'atténuer les effets de la maladie.

18. Le Gouvernement n'a ménagé aucun effort afin que les foyers bénéficient d'un revenu et que des aliments et produits de base soient fournis à la population. Dans le cadre du régime de subvention unique pour les travailleurs indépendants, une aide financière a été octroyée aux travailleurs indépendants et aux employés du secteur privé au chômage technique. Avec l'aide d'ONG, des colis alimentaires ont été distribués aux citoyens inscrits dans la base de données des services sociaux de Maurice, aux personnes recevant une allocation pour soins donnés, aux résidents de foyers et aux personnes handicapées. La continuité de l'enseignement a été assurée grâce à l'enseignement en ligne ou à distance. Afin de soutenir cette initiative, des tablettes ont été fournies aux élèves issus de familles vulnérables inscrits dans la base de données des services sociaux.

D. Acceptation des normes internationales (recommandations 10, 14, 15, 17 à 19, 27, 28, 30 et 65)

19. Maurice est partie à sept des grandes conventions relatives aux droits de l'homme. Entre 2018 et 2023, cinq Mauriciens ont siégé au Comité des droits économiques, sociaux et culturels, au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, au Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et au Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme. Un Mauricien est également membre de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples. Le Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit actuellement en poste est un ressortissant mauricien. Ces participations témoignent de la haute importance accordée par l'État de Maurice au respect des droits de l'homme et de son plein engagement à cet égard.

20. Le pays déploie tous les efforts possibles pour respecter en temps opportun les obligations qui lui incombent en matière d'établissement de rapports au regard des principaux instruments relatifs aux droits de l'homme et a soumis en 2019 son rapport d'examen national volontaire relatif à la réalisation des objectifs de développement durable. En 2022 et 2023, Maurice a versé une contribution volontaire de 10 000 dollars américains au Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance technique à l'appui de la participation des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement aux travaux du Conseil des droits de l'homme et une contribution volontaire de 1 400 dollars américains au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

21. Le 8 juillet 2019, Maurice a ratifié la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide.

22. À la suite de la mise en œuvre de la loi de 1995 relative à l'abolition de la peine de mort, toutes les peines de mort qui avaient été prononcées ont été commuées en peines de servitude pénale à perpétuité.

23. Maurice a signé en mai 2021 le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des personnes âgées en Afrique et œuvre à la résolution de questions y relatives afin de permettre sa ratification à terme.

24. Des mesures ont été prises afin d'évaluer les enjeux de la ratification du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications.

25. Les rapports relatifs au Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et au Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants sont en cours de préparation et devraient être finalisés d'ici à juillet 2024.

26. Les rapports périodiques relatifs au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples sont en cours de préparation et devraient être soumis au cours du premier trimestre 2024.

27. Maurice accepte les visites des Rapporteurs spéciaux. M. Orellana, Rapporteur spécial sur les incidences sur les droits de l'homme de la gestion et de l'élimination écologiquement rationnelles des produits et déchets dangereux, et M. F. Singhateh, Rapporteuse spéciale sur la vente et l'exploitation sexuelle d'enfants, ont effectué des visites en octobre 2021 et en juin 2022, respectivement. Les autorités mauriciennes ont facilité les réunions avec, entre autres, des représentants du Gouvernement issus de différents ministères et départements, la Commission nationale des droits de l'homme, le médiateur pour les enfants, des ONG et d'autres parties prenantes concernées, ainsi que des visites dans des foyers.

E. Éducation aux droits de l'homme (recommandations 39, 102 et 103)

28. La Division des droits de l'homme est pleinement engagée dans la promotion des droits de l'homme. Elle met en œuvre des approches innovantes afin de renforcer la sensibilisation à cet égard. Un questionnaire sur les droits de l'homme a été élaboré et publié en ligne. Un atelier artistique et une compétition de slam ont été organisés à destination des enfants et des jeunes, respectivement, afin de leur permettre de dire ce qu'ils comprenaient des droits de l'homme. Le site Web, la chaîne YouTube et la page Facebook de la Division des droits de l'homme servent de canaux pour la sensibilisation. Soixante clips vidéo informatifs ont été produits et publiés en ligne, ainsi que 179 illustrations expliquant brièvement divers aspects des droits de l'homme.

29. Un atelier sur les droits de l'homme et l'engagement des jeunes et des sessions de sensibilisation sur les entreprises et les droits de l'homme à destination des entreprises commerciales ont été organisés avec l'assistance du Secrétariat du Commonwealth. Une session de sensibilisation à la Convention contre la torture a été organisée à l'intention d'environ 420 agents de police stagiaires nouvellement recrutés et un programme de formation des formateurs a été mis en place à ce sujet à l'intention d'une cinquantaine d'officiers supérieurs de police et d'officiers du Service pénitentiaire mauricien.

30. La Commission nationale des droits de l'homme procède à des actions de sensibilisation et de plaidoyer au sujet des instruments internationaux auprès des parties prenantes, notamment des représentants du Gouvernement, des avocats, des organisations de la société civile et du public. La Commission nationale des droits de l'homme s'adresse également aux groupes vulnérables, par exemple, les personnes handicapées et les femmes, afin de les sensibiliser à leurs droits contre toutes formes de discrimination, d'abus et de violences.

31. Dans le secteur de l'enseignement, la composante Droits de l'homme est incorporée au programme aux niveaux primaire et secondaire. Dans les institutions tertiaires, ce sujet est abordé au premier et au second cycle. Des programmes de formation des formateurs sont également mis en œuvre à destination des éducateurs. La composante Droits de l'homme est intégrée au programme d'éducation primaire holistique menant au diplôme d'enseignant.

IV. Promotion et protection des droits de l'homme sur le terrain

32. Les informations concernant la mise en œuvre partielle ou complète des recommandations ont été intégrées à la matrice jointe à l'annexe II, qui établit également un lien entre les recommandations et les objectifs de développement durable. Les mesures en cours de mise en œuvre sont réparties dans trois catégories principales, à savoir les droits civils et politiques, les droits économiques, sociaux et culturels, et les questions d'égalité et de non-discrimination.

A. Droits civils et politiques

1. Administration de la justice (recommandations 38, 71, 113, 114 et 116)

33. Les principes de l'état de droit sont inscrits dans la Constitution de Maurice et garantissent l'indépendance du pouvoir judiciaire.

34. Le Gouvernement a réalisé d'importants investissements en matière de modernisation du pouvoir judiciaire. L'administration et le fonctionnement des tribunaux ont fait l'objet d'un large éventail de réformes visant à garantir une administration de la justice plus efficace et plus rapide. La Division des crimes financiers de la Cour suprême et de la Cour intermédiaire et la Division des terres de la Cour suprême ont été établies. Le nouveau bâtiment de la Cour suprême, disposant d'installations modernes, est opérationnel depuis juillet 2020.

35. L'Institut d'études judiciaires et juridiques assure la formation des membres du pouvoir judiciaire afin de promouvoir le renforcement des capacités et de garantir le maintien des normes du pouvoir judiciaire à l'égard des questions juridiques et d'autres questions pertinentes, telles que la violence fondée sur le genre. Afin de garantir l'accès de tous à la justice, la Constitution a été publiée en braille et rendue facilement accessible.

36. Le site Web de la Cour suprême fournit à toute personne un accès libre à la législation à jour ainsi qu'aux affaires sur lesquelles ont statué les cours de district, le Tribunal industriel, le Tribunal de l'île Rodrigues, le tribunal pour enfants, la Cour intermédiaire et la Cour suprême. La mise en place du système e-Judiciaire permet l'introduction d'affaires civiles par voie électronique. Les amendes peuvent être payées en ligne par l'intermédiaire du portail sécurisé de services en ligne du Gouvernement ou d'une application.

37. Le tribunal pour la libération sur caution et le renvoi d'affaires est désormais opérationnel sept jours par semaine, y compris les jours fériés, ce qui permet aux personnes en garde à vue de jouir du droit d'être admis à la libération sous caution le week-end ou pendant les jours fériés.

38. La loi de 2020 relative au tribunal pour enfants, qui est entrée en vigueur le 24 janvier 2023, porte création d'un tribunal pour enfants. Elle prévoit la mise en place d'une structure adaptée aux enfants pour examiner les demandes présentées en vertu de la loi relative à l'enfance lorsque les enfants ont besoin de soins et de protection, et dans les cas relatifs à certaines infractions commises par des délinquants juvéniles, ou lorsqu'un enfant est victime ou témoin. Elle prévoit également que les procédures se déroulent dans une langue simple et compréhensible pour l'enfant, afin que celui-ci soit traité avec bienveillance et sensibilité.

2. Système électoral (recommandations 76, 109, 121, 122, 124 et 126)

39. Conformément à la Constitution, les élections législatives sont organisées tous les cinq ans. Par conséquent, les dernières élections législatives ont été organisées en novembre 2019. Au cours des dix dernières années, Maurice a systématiquement été classée première selon l'indice Ibrahim de la Gouvernance en Afrique.

40. Pour les élections à l'Assemblée nationale de 2019, 148 femmes se sont portées candidates sur un total de 810 candidats. La représentation des femmes à l'Assemblée nationale est passée de 11,5 % en décembre 2014 à 20 % en novembre 2019. Quatorze des 70 membres de l'Assemblée nationale sont des femmes, notamment la vice-première ministre, et trois femmes sont ministres. Les postes de whip en chef du gouvernement, de président de la Commission parlementaire et de whip en chef adjoint sont également occupés par des femmes.

41. La Constitution de Maurice a été modifiée en 2011 et en 2016 afin d'exiger un nombre minimum de candidats de chaque sexe, de façon à garantir une représentation correcte des femmes et des hommes aux élections des collectivités territoriales et de l'Assemblée régionale de l'île Rodrigues. La loi relative aux autorités locales a été modifiée en 2015 afin d'exiger que les groupes présentant plus de deux candidats à l'élection d'un Conseil municipal, d'un Conseil communal ou d'un Conseil de village veillent à ce qu'au moins un tiers des candidats du groupe soient de sexe opposé de manière à garantir la participation significative des femmes. Cette mesure a mené à une augmentation de la part de représentation des femmes au niveau de l'administration locale : 32 % aux élections des Conseils de village de 2020, par rapport à 30,3 % aux élections de 2012. La loi relative à l'Assemblée générale de l'île Rodrigues a fait l'objet de modifications similaires en 2016. Le nombre de femmes membres de l'Assemblée générale de l'île Rodrigues est passé de 4 à 5 membres sur 17 lors des élections organisées en février 2022.

3. Liberté d'expression et liberté de la presse

42. À Maurice, la liberté d'expression est garantie conformément à la section 12 de la Constitution. La liberté de la presse prévaut et les journalistes sont libres d'exercer leur profession. Les médias locaux comprennent la radio et la télévision nationales, quatre radios privées et cinq chaînes de télévision en ligne. Le secteur de la presse comprend 12 journaux quotidiens, 22 journaux hebdomadaires et 12 journaux mensuels ; cette liste comprend les publications en ligne.

4. Portail de soutien aux citoyens

43. Le Portail de soutien aux citoyens, lancé en 2017, est une plate-forme de gestion des plaintes en ligne, accessible à l'adresse www.csu.mu, sur laquelle les citoyens peuvent transmettre leurs préoccupations au Gouvernement 24 heures sur 24. En juin 2023, 92 % des 273 496 requêtes enregistrées avaient été résolues.

5. Création du musée intercontinental de l'esclavage (recommandations 56 et 163)

44. En reconnaissance de la contribution des peuples d'ascendance africaine, le musée intercontinental de l'esclavage a été officiellement inauguré par le Premier ministre le 1^{er} septembre 2023. Ce musée a pour but de promouvoir le respect des peuples africains, de reconnaître leur contribution et de renforcer l'autonomie des personnes créoles d'ascendance africaine, dans le cadre de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (2015-2024) des Nations Unies. En promouvant le souvenir et le rapprochement, ce musée soutient l'inclusion des personnes d'ascendance africaine et a pour objectif de lutter contre toutes les formes de racisme et de discrimination.

6. Droit à la liberté et à la sécurité de la personne (recommandations 66 à 71 et 74)

45. Afin d'offrir aux citoyens un environnement plus sûr, 1 000 officiers de police seront recrutés et 833 officiers de police seront promus au rang de caporal de police au cours de l'exercice 2023-2024. Le Gouvernement a également pris des mesures afin de garantir la responsabilité effective de la police. Le Système numérique d'enregistrement des entretiens est utilisé afin d'enregistrer les déclarations des parties faisant l'objet d'accusations. Les enquêtes de police sont menées de manière scientifique au moyen d'éléments de preuves numériques et fondés sur l'ADN. Les commissariats de police et le Département central d'enquête criminelle sont équipés de caméras de télévision en circuit fermé.

46. Les dispositions de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ont été intégrées dans différents textes législatifs. La section 7 de la Constitution de Maurice dispose clairement que « nulle personne ne peut être soumise à la torture ni à des peines ou autres traitements inhumains ou dégradants ». La torture constitue une infraction au regard de la section 78 du Code pénal.

47. Les plaintes à l'égard d'officiers de police peuvent être soumises au Chef de la police, à la Commission indépendante chargée des plaintes concernant la police et à la Commission indépendante contre la corruption.

48. La Commission indépendante chargée des plaintes concernant la police est compétente pour enquêter sur les plaintes à l'égard d'officiers, sauf lorsque la plainte correspond à une allégation d'acte de corruption ou de blanchiment d'argent à l'égard d'un officier de police, auquel cas cette plainte est renvoyée devant la Commission indépendante contre la corruption. Une fois l'enquête terminée, la Commission indépendante chargée des plaintes concernant la police peut demander au Chef de la police de fournir des informations et peut procéder à une audition au cours de l'enquête. Après avoir évalué et déterminé le caractère véridique de la plainte, la Commission indépendante chargée des plaintes concernant la police peut recommander que le Procureur général engage des poursuites pénales, que la Commission disciplinaire des forces armées prenne les mesures qui s'imposent, ou que le Procureur général de la nation verse une indemnité ou une autre compensation. Toutefois, un officier désigné par la Commission indépendante chargée des plaintes concernant la police peut lancer et mener des poursuites au regard d'une infraction commise par un officier de police si le Procureur général y consent. Le plaignant est informé de l'issue de l'enquête.

49. Les officiers de police reçoivent une formation sur les méthodes d'interrogatoire non coercitives des détenus, notamment le modèle d'entrevue PEACE ; sur les principes des droits de l'homme en matière d'enquête, d'arrestation, de détention et d'emploi de la force, le Manuel pour enquêter efficacement sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (Protocole d'Istanbul) et la Convention contre la torture ; et sur le Code de conduite pour les responsables de l'application des lois et l'éthique policière. Le budget de l'exercice 2023-2024 prévoit des crédits budgétaires à hauteur de 375 millions de roupies mauriciennes pour la construction d'une Académie des forces armées mauriciennes afin de fournir une plate-forme de formation moderne aux services de police, aux services pénitentiaires et aux services de sauvetage et de lutte contre les incendies.

50. La formation des officiers de police au sujet des lois et des pratiques de lutte contre la corruption est en cours, avec l'assistance de la Commission indépendante contre la corruption. La Commission indépendante contre la corruption participe activement à la lutte contre la corruption et a renforcé son équipe en recrutant du personnel supplémentaire.

51. Des travaux sont en cours sur une proposition de loi relative à l'administration de la preuve en matière pénale. Toutefois, le cadre juridique existant et la jurisprudence fournissent déjà une protection adéquate aux personnes accusées d'une infraction pénale.

7. Traitement humain des détenus (recommandation 72)

52. La Constitution de Maurice, la loi relative à la réforme des institutions, la réglementation pénitentiaire et le règlement intérieur des prisons prévoient un traitement sûr et humain des détenus à Maurice. Le service pénitentiaire mauricien adhère à l'Ensemble des règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (les Règles Nelson Mandela). La République de Maurice compte 11 prisons, dont une sur l'île Rodrigues.

53. La Division du mécanisme national de prévention de la Commission nationale des droits de l'homme se concentre sur les visites de prisons et l'élaboration de recommandations relatives à l'amélioration du traitement et des conditions de vie des personnes en détention. Les conditions physiques de la détention font l'objet d'évaluations régulières, et les recommandations de la Division du mécanisme national de prévention sont prises en considération dans l'exécution de travaux d'amélioration.

54. Des spécialistes des questions de qualité de vie et des membres du personnel des services de santé sont disponibles à toute heure. Le système pénitentiaire mauricien fait appel à des ONG afin de l'aider à mettre en œuvre des programmes permettant aux détenus de s'impliquer dans des activités constructives et axées sur les compétences, qui ont pour objectif de renforcer leur estime de soi. Une nouvelle cour de récréation a été fournie au Centre correctionnel pour les jeunes garçons, et un nouveau bloc résidentiel a été construit à la prison de l'île Rodrigues. Un projet de construction d'un bloc résidentiel à la prison Petit Verger est en cours.

8. Lutte contre le terrorisme (recommandation 73)

55. En matière de lutte contre le terrorisme, Maurice souscrit à la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. En novembre 2019, Maurice a adopté une stratégie nationale de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent pour la période 2020-2023, ainsi qu'un plan d'action à cet égard. Une Commission de la lutte contre le terrorisme, présidée par le Secrétaire du cabinet et le Chef du service civil, se réunit trimestriellement pour veiller à ce que l'Unité de lutte contre le terrorisme s'acquitte de ses fonctions de manière efficace et que les plans de préparations puissent être rapidement activés à tous les niveaux.

56. Des accords bilatéraux ont été conclus avec des pays intéressés afin de garantir l'échange d'information, d'expertise et de bonnes pratiques en temps réel afin d'améliorer la gestion des menaces et des défis.

9. Traite des personnes (recommandations 77 à 85, 156 et 157)

57. Maurice est pleinement engagée dans la lutte contre le trafic des personnes. Le plan national d'action contre la traite des personnes pour la période 2022-2026, préparé avec l'assistance de l'Organisation internationale pour les migrations, est en cours de mise en œuvre. Une commission interministérielle et un comité directeur national de lutte contre la traite des personnes ont été établis afin de garantir une coordination efficace sur les questions de traite des personnes. Dans le cadre de l'initiative MIEUX+ financée par l'Union européenne, une directive générale a été élaborée et une formation a été dispensée en vue d'un traitement efficace des enquêtes et des poursuites en matière de traite des personnes et d'une réponse efficace dans le cadre de la lutte contre celle-ci.

58. Deux numéros d'urgence gratuits sont disponibles afin de permettre le signalement de cas de traite des personnes. Les officiers de la division du travail effectuent des inspections régulières sur les sites de travail, au cours desquelles des travailleurs migrants sont entendus afin de déterminer si leurs conditions d'emploi sont conformes à la législation nationale en matière de travail. Les cas de traite des personnes font l'objet d'enquêtes et sont renvoyés devant les tribunaux pour faire l'objet de poursuites. Les victimes de la traite des personnes bénéficient d'un soutien psychologique et médical. Un foyer destiné à accueillir des hommes victimes de la traite des personnes sera rendu opérationnel.

10. Bonne gouvernance

59. La bonne gouvernance est essentielle au développement durable. En octobre 2021, Maurice a adopté le tableau de bord de la gouvernance d'entreprise afin de renforcer les normes en matière de gouvernance d'entreprise. Ce tableau de bord est aligné sur les Principes relatifs au gouvernement d'entreprise de l'Organisation de coopération et de développement économiques et sur les objectifs de Bâle relatifs à la gouvernance d'entreprise. Le premier Rapport d'évaluation du tableau de bord de la gouvernance d'entreprise pour 2021 a été présenté en novembre 2022. Afin de renforcer l'efficacité de la lutte contre le crime financier, la création d'une Commission du crime financier, qui servirait d'instance principale pour renforcer la synergie et la coopération entre les institutions d'application de la loi, a été proposée.

11. Lutte contre le blanchiment d'argent (recommandations 38, 74, et 75)

60. Maurice est classée parmi les pays du continent africain les plus favorables aux entreprises ; elle bénéficie d'une position géographique avantageuse et dispose d'un cadre politique, législatif et économique porteur.

61. La loi de 2018 relative à la déclaration des actifs a été promulguée afin de fournir un nouveau régime juridique visant à promouvoir les principes de transparence, de responsabilité, de bonne gouvernance et d'intégrité dans la vie publique. Par conséquent, la Commission indépendante contre la corruption s'est vu attribuer de nouveaux pouvoirs, fonctions et responsabilités : elle est désormais chargée de recevoir, de publier, de vérifier et de contrôler les déclarations d'actifs et de passifs des déclarants afin de détecter des infractions relatives à la corruption et au blanchiment d'argent ou un enrichissement illicite et d'enquêter sur ces cas, conformément à la section 9 de cette loi.

62. Les législations en la matière ont fait l'objet de nombreuses modifications afin de garantir l'accès à des informations adéquates, exactes et actualisées sur les propriétaires légaux et les bénéficiaires effectifs, conformément à l'objectif de développement durable n° 16. En septembre 2022, le Groupe d'action financière a procédé avec succès à la mise à niveau de Maurice. Le pays a promulgué la loi de 2021 relative aux actifs virtuels et aux services de première offre d'un jeton et a publié une note d'orientation sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme relative aux actifs virtuels et aux services de première offre d'un jeton ; il a également promulgué la loi de 2020 relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (dispositions diverses), et établi une Division des crimes financiers au sein de la Cour suprême et de la Cour intermédiaire (loi de 2020 relative aux Cours [modification]). Maurice est désormais désignée comme « conforme » ou « largement conforme » aux 40 recommandations du Groupe d'action financière.

63. La loi relative à la passation des marchés publics a été modifiée en 2021 pour permettre aux agents et aux organismes publics de transmettre à la Commission de la concurrence des informations sur les procédures de passation des marchés.

64. La loi relative aux sanctions des Nations Unies (interdictions financières, embargo sur les armes et interdiction de voyager) a été promulguée en 2019 afin de fournir un cadre légal permettant au Gouvernement de mettre en œuvre des sanctions ciblées, notamment des sanctions financières, un embargo sur les armes et une interdiction de voyager, ainsi que d'autres mesures imposées par le Conseil de sécurité des Nations Unies au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, afin de répondre à des menaces contre la paix et la sécurité internationales, notamment le terrorisme, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive.

65. La loi de 2020 relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et contre le financement du terrorisme et la prolifération (dispositions variées) et les lois de 2018, 2019, 2021 et 2022 relatives à la finance (dispositions variées) ont apporté un éventail de modifications permettant de renforcer la lutte contre le blanchiment d'argent et contre le financement du terrorisme. La loi relative au secteur bancaire et la loi relative aux services financiers ont été modifiées en 2019 afin de protéger les lanceurs d'alerte de la victimisation, notamment, entre autres, de l'intimidation, du harcèlement et de la discrimination.

12. Lutte contre le trafic de drogues

66. Afin d'assurer une réponse nationale forte et efficace en matière de drogues et de VIH, un Conseil de haut niveau sur les drogues et le VIH a été mis en place en janvier 2019 au sein du cabinet du Premier ministre. Ce conseil rassemble des parties prenantes du Gouvernement ainsi que des institutions non gouvernementales. Un plan directeur national pour le contrôle des drogues pour la période 2019-2023 a été élaboré et un Secrétariat national des drogues a été établi afin de veiller à la coordination de la mise en œuvre de ce plan. La loi de 2022 relative aux drogues dangereuses (modification) a été promulguée afin de créer une nouvelle infraction de conspiration en vue de commettre une infraction liée à la drogue et de renforcer les pouvoirs de la police et du médecin du Gouvernement dans la conduite des enquêtes. Les parties prenantes, dont l'Unité de réduction des risques, le Ministère de la santé et du bien-être, le Ministère de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la science et de la

technologie, l'Unité de lutte contre la drogue et la contrebande et les ONG, mettent en œuvre des programmes de prévention de la toxicomanie à destination des élèves au sein des écoles et en dehors de celle-ci, et des personnes sur leur lieu de travail et dans la communauté.

B. Droits économiques, sociaux et culturels (recommandations 88 et 92)

67. Le Gouvernement s'est engagé à renforcer l'État-providence et à mettre en œuvre des programmes d'autonomisation sociale visant à sortir les citoyens de la pauvreté et à améliorer leur niveau de vie.

1. Droit à l'éducation (recommandations 39, 93, 94, 98 à 104, 151, 158, 165, 167, 168, et 170 à 173)

68. Maurice reconnaît le droit de tous à l'éducation, qui est garanti par la loi relative à l'éducation. L'enseignement est obligatoire pour tous les enfants de 5 à 16 ans. Le Gouvernement, conscient du rôle de l'éducation en tant que principal moteur du développement, a alloué environ 12,7 % du budget national de ces dernières années à la fourniture d'un enseignement gratuit. Maurice compte, en tout, 769 écoles préprimaires, 325 écoles primaires, 179 écoles secondaires, 41 établissements d'enseignement supérieur et 5 établissements polytechniques, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé. Les établissements d'enseignement sont situés dans toute la République, et il n'existe pas de disparité entre les zones urbaines et rurales en matière de fourniture de l'enseignement.

69. L'enseignement universel gratuit est offert aux niveaux primaires et secondaires ainsi que pour le premier diplôme de premier cycle dans des établissements d'enseignement publics. L'enseignement préprimaire gratuit, qui n'était disponible que dans les écoles publiques préprimaires, sera étendu à partir de janvier 2024 aux écoles préprimaires privées subventionnées.

70. L'État de Maurice garantit l'égalité d'accès à un enseignement de qualité. Le nombre total d'étudiants inscrits est le suivant.

Année	Préprimaire		Primaire		Secondaire		Besoins éducatifs particuliers		Supérieur	
	Garçons (G)	Filles (F)	G	F	G	F	G	F	G	F
2023	12 075	11 701	45 081	43 920	47 767	51 133	1 839	855	22 504	28 062
Total	23 776	23 776	89 001	89 001	98 900	98 900	2 694	2 694	50 566	50 566

71. Les étudiants sont encouragés à participer à toutes les activités, quel que soit leur sexe. Le programme d'éducation de base continue sur neuf ans introduit en 2017 garantit que tous les enfants suivent un programme commun d'éducation de base pendant au moins neuf ans, qui sert de socle aux apprentissages suivants, conformément à l'objectif de développement durable n° 4. Ce programme commun est enseigné à tous sans distinction de sexe, de religion ou de croyance.

72. Les manuels scolaires sont gratuits pour les élèves des écoles publiques de niveau primaire et de niveau secondaire inférieur. Des transports gratuits sont fournis à tous les élèves des écoles primaires, secondaires, techniques et d'enseignement supérieur. Le Gouvernement prend en charge les frais des examens du Certificat d'études et du Certificat d'études supérieures pour les candidats se présentant pour la première fois, à condition qu'ils satisfassent aux critères d'assiduité.

73. Des fournitures scolaires telles que des sacs, des uniformes, des chaussures, des cahiers et de la papeterie sont fournies chaque année aux élèves ayant besoin d'une assistance dans le cadre de la base de données des services sociaux afin de les motiver à fréquenter les établissements d'enseignement. Depuis 2018, environ 73 560 enfants ont reçu des fournitures scolaires gratuites.

74. Dans le sous-secteur de l'enseignement primaire, le programme de soutien précoce a été mis en œuvre en tant que plan de soutien éducatif innovant pour les élèves ayant des difficultés d'apprentissage et le programme d'apprentissage numérique précoce a également été pleinement mis en œuvre dans les classes 1 à 6 en vue de démocratiser l'accès à l'éducation numérique.

75. Un large éventail de services de soutien intégrés et de services psychologiques est proposé aux étudiants à différents niveaux afin de promouvoir leur bien-être social et émotionnel. Des outils innovants et créatifs tels que le divertissement éducatif, le théâtre interactif et la semaine des arts sont utilisés pour accroître la participation et l'intérêt des étudiants afin de lutter contre les fléaux sociaux.

76. Environ 70 bourses annuelles sont attribuées aux meilleurs étudiants lauréats du Certificat d'études supérieures, dont 24 sont attribuées sur la base de critères de mérite et de critères sociaux. En outre, il existe des bourses pour les enfants issus de familles vulnérables et des bourses pour les étudiants handicapés.

77. Pour les élèves issus de groupes vulnérables, les écoles situées en zone d'éducation prioritaire (ZEP) bénéficient d'un soutien supplémentaire, et notamment d'un repas quotidien. Environ 6 670 élèves des 30 écoles primaires situées en ZEP, dont une sur l'île Rodrigues et deux sur l'archipel d'Agalega, reçoivent un repas complet financé dans le cadre du projet d'alimentation complémentaire pour les écoles primaires. Des programmes d'été et d'hiver sont également organisés pour aider les élèves ayant des difficultés d'apprentissage et le programme étendu d'environnement d'apprentissage renforcé a été introduit par la Fondation nationale pour l'inclusion sociale afin de faciliter l'apprentissage des bases de la lecture et du calcul et le développement social et émotionnel des élèves apprenant lentement.

Enseignement technique et professionnel

78. L'institut Polytechnics Mauritius Limited a été créé en 2017 et la loi relative aux instituts d'enseignement technique et aux technologies a été promulguée en 2021 afin de créer davantage de possibilités pour les étudiants de poursuivre des études dans le domaine de l'enseignement technique et technologique. À partir de janvier 2024, la filière d'enseignement technologique sera introduite en tant que parcours éducatif alternatif pour les élèves de niveau « Cambridge O ».

79. L'Institut mauricien de formation et de développement a pour mission de promouvoir l'excellence dans l'enseignement et la formation techniques et professionnels au moyen de programmes d'échange et de cours. Il a collaboré avec six institutions étrangères, dont l'Université d'Angers et le Lycée d'Hôtellerie et de Tourisme de Saint Quentin-en-Yvelines (Monaco), afin de faire la promotion d'une formation de meilleure qualité offerte aux citoyens à des coûts abordables.

80. Afin de garantir un accès équitable à l'enseignement tertiaire, tous les établissements publics d'enseignement supérieur sont gratuits au niveau du premier cycle, y compris les établissements polytechniques ou techniques. La Commission de l'enseignement supérieur enregistre les établissements d'enseignement supérieur en activité à Maurice. Outre les 10 institutions financées par l'État, 31 institutions privées sont en activité, et plusieurs d'entre elles travaillent en partenariat avec des entités étrangères.

Besoins éducatifs spéciaux

81. La loi relative à l'Autorité des besoins éducatifs spéciaux, promulguée en 2018, charge ladite Autorité de surveiller et d'harmoniser les politiques relatives aux besoins éducatifs spéciaux et de faciliter leur mise en œuvre, aux fins de l'éducation et du développement holistique des personnes ayant des besoins éducatifs spéciaux, conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant et à la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

82. En juin 2023, 74 établissements d'enseignement adapté étaient enregistrés auprès de l'Autorité des besoins éducatifs spéciaux ; ils comptaient environ 3 500 étudiants. Les établissements d'enseignement adapté bénéficient d'une subvention du Gouvernement qui a été augmentée de 23 % en 2023 pour atteindre 191 millions de roupies mauriciennes.

83. Les apprenants présentant un handicap physique sont admis dans le système ordinaire général à la suite d'une évaluation effectuée par une équipe de professionnels de santé. En fonction de la spécificité de leur handicap, ils bénéficient d'un soutien approprié, tel que des tablettes et des applications voix-texte pour les enfants malentendants. Les apprenants handicapés qui ne peuvent pas être admis dans les écoles ordinaires sont accueillis dans des unités d'enseignement adapté intégrées dans les écoles publiques ou dans des institutions d'enseignement adapté spécialisées privées enregistrées auprès de l'Autorité des besoins éducatifs spéciaux. Ils sont encadrés par des professionnels et bénéficient d'un repas quotidien pour le déjeuner. Les apprenants ayant des besoins spéciaux bénéficient d'un soutien spécifique, notamment :

a) Le soutien d'auxiliaires pédagogiques à destination des élèves d'écoles primaires et secondaires pour la réalisation de tâches académiques ;

b) Une aide supplémentaire de la part des éducateurs de la classe et des enseignants de soutien ;

c) L'assistance d'enseignants spécialisés ou d'interprètes prévue pour les apprenants malentendants ;

d) Les services de soignants pour aider à la mobilité et à la toilette pendant les heures de cours ;

e) Une approche flexible permettant aux parents d'apporter toute aide supplémentaire à leurs enfants handicapés pendant les heures de cours ;

f) Des livres scolaires, manuels et questionnaires en caractères agrandis ;

g) Depuis octobre 2023, des manuels scolaires transcrits en braille pour les élèves aveugles et la fourniture aux élèves de notes en braille.

84. Le Ministère de l'intégration sociale, de la sécurité sociale et de la solidarité nationale apporte également son soutien aux étudiants handicapés des manières suivantes :

a) Fourniture de fauteuils roulants, de lunettes et de prothèses auditives ;

b) Remboursement des frais de voyage aux parents accompagnateurs ;

c) Remboursement des frais de taxi aux étudiants gravement handicapés ;

d) Octroi aux parents de facilités en franchise de droits pour l'achat de voitures destinées au transport de leurs enfants vers les écoles et autres lieux, à condition que ces enfants répondent aux critères d'éligibilité ;

e) Paiement des frais d'examen pour une deuxième session pour les étudiants dont les parents sont éligibles à l'aide sociale de l'État ;

f) Bourses d'études au profit d'étudiants handicapés scolarisés dans des écoles ordinaires afin qu'ils puissent poursuivre leurs études.

85. Les mesures prises pour rendre les écoles adaptées aux personnes handicapées comprennent la mise à disposition :

a) De rampes et de mains courantes afin de faciliter l'accès aux salles de classe ;

b) De cheminements couverts entre les bâtiments afin de faciliter l'accès des apprenants en fauteuil roulant ;

c) De toilettes adaptées ;

d) De bases de descente permettant un accès sans danger à la cour de l'école.

2. Kreol Morisien (recommandation 165)

86. En 2012, le Kreol Morisien a été introduit comme matière optionnelle pour les classes jusqu'à la 9^e année. Depuis 2022, il est proposé en 10^e année ; en novembre 2023, la première cohorte d'élèves de 11^e année passera les examens de Kreol Morisien. En 2023, 19 462 élèves ont choisi le Kreol Morisien comme matière optionnelle au niveau primaire et 8 339 élèves l'ont choisi au niveau secondaire inférieur. Le Kreol Rodrige a été développé et est enseigné dans les écoles de l'île Rodrigues depuis 2020. Un dictionnaire du créole rodriguais a été publié en 2021. L'Université de Maurice et l'Akademi Kreol Repiblik Moris, en collaboration avec l'Institut mauricien de l'éducation et l'Union des locuteurs de créole, proposent des cours de Kreol Morisien.

3. Droit à la santé (recommandations 93 à 95, 97, 137 et 175)

87. Dans le secteur public, des soins médicaux gratuits sont fournis à tous dans cinq hôpitaux régionaux, deux hôpitaux de district, deux hôpitaux communautaires et six hôpitaux spécialisés, avec un total de 3 594 lits à la fin de l'année 2022. Cette liste comprend un nouvel hôpital de cancérologie ouvert en février 2021, un nouvel hôpital pour les maladies otorhinolaryngologiques ouvert en octobre 2019, un hôpital pour les maladies oculaires, un hôpital psychiatrique et un centre de cardiologie. Dans le secteur privé, 20 établissements de santé privés sont en activité, avec environ 872 lits à la fin de l'année 2022. Tous les hôpitaux régionaux, hôpitaux de district et hôpitaux spécialisés disposent d'un service de consultation externe. Des services ambulatoires sont également assurés dans deux hôpitaux communautaires, sept cliniques médicales, 19 centres de santé régionaux et 114 centres de santé communautaires.

88. La mise en œuvre du plan stratégique du secteur de la santé pour la période 2020-2024 favorise la prestation de services de santé en mettant l'accent sur les soins aux usagers, les soins de santé primaires, la promotion de la santé, la médecine préventive et les soins spécialisés, y compris la prévention des maladies mentales et les services psychiatriques. Le plan national de soins intégrés pour les personnes âgées est en cours de mise en œuvre.

89. Le budget alloué au Ministère de la santé et du bien-être a régulièrement augmenté au fil des ans pour atteindre 15,7 milliards de roupies mauriciennes au cours de l'exercice 2023-2024. Les investissements dans les grands projets d'infrastructure comprennent le centre hospitalier universitaire de Flacq, un nouvel hôpital ophtalmologique, une unité de transplantation rénale et la construction de six cliniques médicales, de cinq centres de santé régionaux et de quatre centres de santé communautaires.

90. En ce qui concerne la santé maternelle et infantile, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030, Maurice a réalisé des progrès pour certaines cibles des objectifs de développement durable. Par exemple, en 2022, le taux de mortalité néonatale pour mille naissances vivantes était de 8,9, tandis que l'objectif mondial est de 12, et le taux de mortalité était de 16,5, tandis que l'objectif mondial est de 25. La création d'une unité nationale de soins intensifs néonataux supplémentaire en octobre 2021 a porté le nombre de lits d'unité de soins intensifs néonataux à 30 pour l'ensemble de l'île.

91. Afin d'améliorer l'état nutritionnel des nourrissons, Maurice met en œuvre le plan d'action pour l'allaitement maternel, qui vise à promouvoir la pratique de l'allaitement auprès des mères allaitantes et de les sensibiliser aux bienfaits de cette pratique pour les bébés.

92. Une politique nationale relative à la santé sexuelle et procréative a été mise en œuvre. L'association mauricienne de planification familiale et de bien-être, créée par la loi de 2018 relative à l'association mauricienne de planification familiale et de bien-être, a pour mission de promouvoir la sensibilisation à la procréation planifiée, au bien-être familial, au vieillissement en bonne santé, à la bonne santé et à l'intégration sociale.

93. La loi relative aux soins de santé mentale a été modifiée en 2019 et en 2021 afin d'apporter des changements à la Commission de la santé mentale, afin qu'elle ait pour fonctions, entre autres, d'enquêter sur tout manquement à la discipline réel ou présumé, sur toute faute professionnelle et sur toute violation des droits de l'homme ou des droits des patients.

94. L'Unité de réduction des risques mène des programmes de prévention de la toxicomanie. Environ 18 031 personnes ont été touchées par ces programmes entre 2020 et 2022.

4. Droit au logement (recommandations 91 et 166)

95. Le Ministère du logement et de l'aménagement du territoire, en collaboration avec la National Housing Development Company (« Société nationale de développement du logement »), a pour mission de fournir un accès à des unités résidentielles sûres, abordables et écologiques à ceux qui en ont besoin. Entre novembre 2019 et mai 2023, la National Housing Development Company a livré 2 470 logements à des familles dans le besoin pour un coût d'environ 4,7 milliards de roupies mauriciennes.

96. Une nouvelle société, la société New Social Living Development (« Société de développement de nouveaux logements sociaux »), a été créée en 2019 avec pour mission de construire d'ici à la fin de l'année 2024 12 000 logements pour les familles à faibles et moyens revenus dont le revenu mensuel ne dépasse pas 30 000 roupies mauriciennes.

97. Afin d'améliorer les conditions de vie, le Gouvernement a promulgué une nouvelle législation visant à faciliter l'accès à la terre et l'acquisition de terrains pour la construction de logements et à superviser les travaux de construction à tous les stades. Cette législation comprend notamment la loi de 2019 relative au contrôle des constructions (modification), la loi de 2020 relative à l'autorité des agents immobiliers et la loi de 2022 relative aux propriétaires et locataires (modification). Des programmes d'aide financière pour le coulage des dalles de toit et l'achat de matériaux de construction ont été mis en place pour aider les particuliers à construire leurs maisons. De 1997 à mai 2023, 62 900 familles ont bénéficié de ces programmes, pour un montant total de 2,9 milliards de roupies mauriciennes.

5. Investissement dans les infrastructures, l'eau potable et l'énergie propre (recommandation 91)

98. Conformément à l'objectif de développement durable n° 9, afin de faciliter la circulation des personnes à Maurice, le Metro Express, un système de transport ferroviaire léger, a été lancé en 2019. L'Autorité de développement routier a lancé des projets clés visant à réduire les embouteillages et à améliorer la fluidité du trafic.

99. Conformément à l'objectif de développement durable n° 6, assurer la disponibilité et la gestion durable des ressources en eau est une priorité pour le Gouvernement. Divers projets visant à exploiter des ressources en eau supplémentaires et à traiter de l'eau potable pour la distribuer à la population sont en cours. On estime qu'environ 99,7 % de la population utilise de l'eau potable gérée en toute sécurité. Entre 2018 et juin 2023, environ 61 788 familles ont bénéficié de programmes de subventions pour l'acquisition de citernes à eau et de rampes de distribution d'eau.

100. Le Gouvernement a pour objectif d'augmenter le taux de raccordement au réseau national d'assainissement, qui est actuellement de 28,4 %, pour atteindre au moins 50 % d'ici à 2030. Un budget d'environ 1,3 milliard de roupies mauriciennes est prévu à cet effet.

101. Conformément à l'objectif de développement durable n° 7, des mesures ont été prises afin de réduire la dépendance de Maurice à l'égard des combustibles fossiles et de mettre en œuvre la feuille de route pour les énergies renouvelables dans le secteur de l'électricité à l'horizon 2030 (révision 2022), afin que la part de sources renouvelables dans le bouquet énergétique atteigne 60 % d'ici à 2030. La loi de 1963 relative au Conseil central de l'électricité a été modifiée en décembre 2020 pour prévoir spécifiquement la mise en œuvre de projets relatifs aux énergies renouvelables et le renforcement des capacités dans ce domaine. La loi de 2005 relative à l'électricité a été promulguée en 2022 afin de conférer les pleins pouvoirs de réglementation et d'octroi de licences à l'instance réglementaire du secteur de l'électricité, à savoir l'Autorité de régulation des services publics.

102. L'utilisation des énergies propres et renouvelables et la production d'énergie sans carbone sont encouragées. L'objectif du Gouvernement est d'atteindre le seuil de 60 % d'électricité produite à partir d'énergies renouvelables d'ici à 2030. Des mesures d'incitation fiscale et des mesures budgétaires ont été introduites pour différents secteurs d'activité économique et catégories de clients, ainsi que pour promouvoir l'utilisation de systèmes photovoltaïques et de véhicules électriques.

6. Environnement et changements climatiques (recommandations 60 à 64)

103. Conformément à l'objectif de développement n° 13, Maurice a activement pris des mesures visant à accroître sa résilience et sa préparation aux effets des changements climatiques et à mettre en place le cadre juridique nécessaire à la prise de mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets.

104. La loi relative aux services météorologiques de Maurice a été promulguée en 2019 afin de prévoir la création et le fonctionnement du Bureau météorologique mauricien en vue de surveiller l'évolution de la météo et du climat et les vagues de tsunami et de fournir des prévisions et des alertes météorologiques pour le bien-être et la sécurité du grand public.

105. Le plan directeur pour l'environnement de la République de Maurice pour la période 2020-2030 établit une voie durable pour la transition du pays vers une société verte et propre. La loi de 2020 relative aux changements climatiques a créé un Conseil interministériel sur les changements climatiques chargé de fixer des objectifs et cibles nationaux afin de faire de Maurice un pays résilient aux changements climatiques et à faible taux d'émission. Le Département des changements climatiques a été créé afin de mettre en œuvre des projets conformes, entre autres, à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, au Protocole de Kyoto et à l'Accord de Paris. Un Comité sur les changements climatiques a été créé pour surveiller et atténuer les effets néfastes des changements climatiques. Une stratégie nationale d'atténuation des changements climatiques et un plan d'action pour la période 2023-2030 ont été élaborés afin de parvenir à une société à zéro émission nette de carbone d'ici à 2070.

106. Une modification conséquente a été apportée à la loi de relative à la protection de l'environnement dans le cadre de la loi de 2020 relative aux changements climatiques afin d'ajouter la question des changements climatiques au Fonds national pour l'environnement existant, de sorte qu'il devienne le Fonds national pour l'environnement et les changements climatiques et que ses missions comprennent, outre la protection de l'environnement, la réduction des risques de catastrophe et la gestion des déchets, la promotion et le soutien des activités liées aux changements climatiques.

107. L'Autorité nationale de nettoyage de l'environnement a été créée afin, entre autres, d'élaborer une stratégie et un plan d'action nationaux de nettoyage et d'embellissement afin d'embellir Maurice et de maintenir sa propreté. La loi de 2022 relative à l'Autorité des plages (amendement) charge l'Autorité des plages de la gestion des plages afin qu'elles soient propres, sûres et bien équipées, tout en préservant l'environnement. Une nouvelle loi axée sur la récupération des ressources et la circularité dans la gestion des déchets, la loi de 2023 relative à la gestion des déchets et à la récupération des ressources, a été promulguée. Sa mise en œuvre vise à réduire la mise en décharge des déchets de 70 % d'ici à 2030.

7. Gestion des risques de catastrophes (recommandations 60, 62 et 64)

108. Le Centre national de réduction et de gestion des risques de catastrophes organise régulièrement des campagnes de sensibilisation et des exercices de simulation sur la réduction des risques de catastrophes à l'intention des personnes vulnérables, notamment les personnes âgées et les personnes handicapées. Lors de l'activation du Commandement national des opérations d'urgence, la priorité est donnée à l'assistance ou à l'évacuation des personnes à risque lors d'une catastrophe. Un accord ad hoc est en place, dans le cadre duquel des officiers de la Police mauricienne et du Bureau météorologique mauricien sont affectés au Centre pour remplir des fonctions essentielles en ce qui concerne les activités de préparation et d'intervention d'urgence. Des plans d'intervention d'urgence dans les écoles ont été élaborés afin de garantir la préparation des établissements d'enseignement aux situations d'urgence.

C. Égalité et non-discrimination (recommandations 58, 59 et 163)

109. Conformément à l'objectif de développement durable n° 10, Maurice vise à créer une société inclusive dans laquelle les fruits des progrès socio-économiques sont partagés et dans laquelle personne n'est laissé pour compte.

110. La Commission pour l'égalité des chances est dotée de ressources suffisantes au moyen de crédits budgétaires pour l'élimination de la discrimination et la promotion de l'égalité des chances. Elle a traité 504 des 556 plaintes reçues entre juin 2019 et juillet 2023, soit 90,6 % du total.

1. Promotion des femmes (recommandations 98, 105 à 120, 122, 123, 125, 126, 130, 136, 153, 154, 156 à 159, 161 et 164)

111. L'émancipation des femmes et leur autonomisation socioéconomique et politique restent une priorité. Maurice est pleinement engagée dans la promotion de l'égalité des sexes. Une politique nationale relative aux questions de genre pour la période 2022-2030, guidée par Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Programme d'action de Beijing et l'Agenda 2063 de l'Union africaine a été lancée en mars 2022. Ses recommandations sont mises en œuvre par le mécanisme national de promotion de l'égalité des sexes.

112. Les postes de Président de la Cour suprême et de Doyen des juges puînés sont occupés par des femmes. Treize des vingt juges puînés sont également des femmes (65 %). Le tableau suivant récapitule le nombre de femmes occupant des postes à responsabilité dans la fonction publique en septembre 2023.

<i>Classe</i>	<i>Nombre de femmes/nombre de postes</i>	<i>Pourcentage de femmes</i>
Directeur général	3/6	50 %
Secrétaire permanent	18/34	53 %
Vice-Secrétaire permanent	48/80	60 %
Secrétaire permanent adjoint	92/151	61 %

113. Depuis 2023, afin d'assurer une meilleure représentation des femmes au sein des conseils d'administration, les sociétés cotées en bourse sont tenues de compter un minimum de 25 % de femmes au sein de leur conseil d'administration.

114. Afin de s'attaquer au fléau de la violence domestique, un comité de haut niveau sur l'élimination de la violence fondée sur le genre, présidé par le Premier ministre, a été mis en place. La stratégie nationale et le plan d'action sur la violence fondée sur le genre ont été lancés en novembre 2020, de même qu'une application mobile intitulée « *Lespwar* ». Cette application permet aux victimes de violence fondée sur le genre d'obtenir une aide rapide.

115. Le Centre de soutien intégré a été lancé en mars 2019 ; les numéros d'urgence 139 (pour les violences domestiques) et 113 (pour la maltraitance d'enfants) permettent de faciliter la connexion avec le prestataire de services le plus proche pour une intervention et une assistance immédiates.

116. Des campagnes de communication et d'information sur les médias sociaux et médias de masse se poursuivent, avec pour objectif d'encourager les victimes à signaler les actes de violence et de dissuader leurs auteurs ; 3 712 campagnes ont été menées entre 2021 et 2022. Entre juin 2021 et décembre 2022, 887 officiers de police et 100 membres du personnel médical ont bénéficié d'une formation sur la violence fondée sur le genre. Au total, 100 fonctionnaires ont été formés aux conventions internationales relatives à la violence fondée sur le genre.

117. Les efforts visant à traduire en justice les auteurs de violences domestiques ont été renforcés. Entre 2018 et 2022, 5 618 personnes ont été condamnées pour des cas de violence domestique.

118. Le Gouvernement reste engagé dans la promotion et le développement de l'entrepreneuriat féminin. Le Conseil national des femmes chefs d'entreprise a été remanié. Afin d'encourager l'entrepreneuriat chez les femmes, les microentreprises et les petites et moyennes entreprises détenues par des femmes bénéficieront d'une augmentation de 10 % de la marge préférentielle pour la passation des marchés publics en ce qui concerne les marchandises. Une stratégie nationale et un plan d'action chiffré pour le développement de l'entrepreneuriat féminin ont été lancés en mars 2023 afin de fournir aux femmes entrepreneurs les outils et les opportunités nécessaires pour prospérer.

119. Des efforts sont actuellement déployés pour encourager les femmes à rejoindre le marché du travail. Afin de rendre les lieux de travail plus inclusifs et d'améliorer l'accès aux services de garde d'enfants, toutes les entreprises employant plus de 250 personnes sont tenues de mettre en place des services de garde d'enfants sur le lieu de travail. Une double déduction sur les frais de création de crèche est prévue, ainsi qu'une subvention pouvant aller jusqu'à 650 000 roupies mauriciennes pour les travaux d'amélioration. À partir de 2023, tous les nouveaux centres commerciaux, immeubles de bureaux et hôtels devront obligatoirement disposer d'un espace d'allaitement.

120. Les consultations avec les parties prenantes sur le projet de loi relatif à l'égalité des sexes sont en cours, compte tenu des vastes implications de celui-ci.

2. Droits de l'enfant (recommandations 98, 102, 131 à 150 et 152 à 162)

121. La promotion et la protection des droits de l'enfant constituent une des priorités du Gouvernement. La loi de 2020 relative à l'enfance, la loi de 2020 relative au tribunal pour enfants et la loi de 2020 relative au registre des agresseurs sexuels d'enfants ont été promulguées afin de mieux protéger les droits de l'enfant. Le tribunal pour enfants est opérationnel depuis janvier 2022. Un plan stratégique décennal pour l'enfance est en cours d'élaboration.

122. La question de la maltraitance à l'égard des enfants est considérée comme très préoccupante et un certain nombre de mesures ont été prises pour y remédier. La loi de 2020 sur le registre des agresseurs sexuels d'enfants vise à protéger les enfants contre les abus sexuels et à réduire et prévenir le risque d'infractions sexuelles à l'encontre des enfants.

123. Un groupe de coordination des services à l'enfance a été créé en septembre 2021 afin d'assurer le contrôle et le suivi des activités liées à la protection et au bien-être de l'enfant. L'unité de développement de l'enfant, soutenue par différentes parties prenantes, a mis en place des protocoles et des procédures afin d'enquêter sur les cas de maltraitance d'enfants qui lui sont signalés. Des équipes pluridisciplinaires composées de travailleurs sociaux, de puériculteurs et de psychologues sont disponibles 24 heures sur 24 à des fins de fourniture d'assistance.

124. En collaboration avec le Conseil national de l'enfance, l'unité de développement de l'enfant mène des campagnes de sensibilisation sur la maltraitance des enfants et l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales dans les écoles primaires et secondaires, dans les associations d'enfants et au sein de la communauté.

125. Les mesures mises en place pour protéger les enfants contre les abus comprennent notamment :

a) Un numéro d'urgence gratuit permettant au public de signaler tout cas présumé de maltraitance d'enfants, y compris la traite des enfants et l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales ;

b) Des entretiens conjoints avec des officiers de police et de l'Unité de développement de l'enfant ;

c) La fourniture d'une assistance aux victimes de la traite des enfants pour des examens médicaux ainsi que des tests de dépistage du VIH et des tests de grossesse ;

d) La fourniture de conseils psychosociaux aux victimes et à leur famille ;

e) La collaboration entre la Brigade pour la protection de la famille et d'autres parties prenantes afin d'aider à l'identification des victimes et à la fourniture de l'aide nécessaire ;

f) L'hébergement des victimes d'abus sexuels et d'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, y compris de la traite des enfants, dans un centre d'accueil résidentiel ;

g) La surveillance des enfants exposés à toute forme de violence, y compris l'exploitation sexuelle à des fins commerciales et la traite des personnes, par l'intermédiaire des comités communautaires de surveillance des enfants ;

h) Le renforcement des capacités des agents qui traitent les cas de traite des personnes à différents niveaux ;

i) Des campagnes de sensibilisation à la traite des personnes à l'intention des citoyens ; par exemple, l'Unité de prévention de la criminalité et la Brigade pour la protection de la famille mènent des campagnes de sensibilisation dans les écoles, les centres communautaires et d'autres instances publiques ;

j) Le service chargé du registre des infractions de la Police mauricienne tient des registres sur le nombre de cas de traite des personnes signalés et ayant fait l'objet d'une enquête et de poursuites.

126. Les châtiments corporels sont interdits par la loi de 2020 relative à l'enfance, qui prévoit également des sanctions pour les mauvais traitements et les délits commis à l'encontre des enfants et fixe l'âge du mariage à 18 ans.

127. À partir de l'exercice 2023-2024, les parents de 48 000 enfants âgés de moins de 3 ans recevront une aide mensuelle de 2 000 roupies mauriciennes.

128. Le projet de loi relative à l'adoption nationale sera finalisé en même temps que les modifications nécessaires du Code civil en matière d'adoption.

3. Droits des personnes handicapées (recommandations 167, 168, 169 et 174)

129. Maurice croit en l'inclusion des personnes handicapées dans la société. L'Unité d'autonomisation des personnes handicapées du Ministère de l'intégration sociale, de la sécurité sociale et de la solidarité nationale fournit une assistance aux personnes handicapées, notamment sous la forme de conseils, d'orientation et de services de référence. L'Unité d'autonomisation des personnes handicapées offre un éventail de services tels que des cartes de stationnement gratuites, des programmes de relève de l'aidant et des facilités de prêt.

130. Le Ministère de l'égalité des genres et du bien-être de la famille apporte un soutien psychologique aux victimes de violences et d'abus, y compris aux personnes handicapées, afin de leur permettre de surmonter les traumatismes émotionnels et psychologiques liés aux abus ou aux violences. Ce soutien leur est apporté à domicile s'ils ne peuvent pas se rendre à l'antenne du ministère.

131. Le règlement de 2017 relatif au contrôle des bâtiments (accessibilité et conformité aux questions de genre dans les bâtiments) (modification) a été modifié en 2022 en vue de faciliter l'accès des personnes handicapées aux bâtiments. Les réglementations régissant le secteur de la construction exigent que des rampes appropriées soient mises en place pour répondre aux besoins des personnes handicapées et faciliter la mobilité au cours des travaux de construction et d'infrastructure.

132. Le projet de loi relative à la protection et au bien-être des personnes handicapées est en cours d'élaboration.

4. Droits des personnes âgées (recommandations 57, 92, 174 et 175)

133. Le Ministère de l'intégration sociale, de la sécurité sociale et de la solidarité nationale dispose d'une Unité chargée du bien-être et de la protection des personnes âgées. Cette Unité organise des activités pour le bien-être des personnes âgées et intervient dans les cas signalés de maltraitance des personnes âgées, notamment par la médiation, la négociation et l'organisation de conférences familiales.

134. L'Unité chargée du bien-être et de la protection des personnes âgées traite les plaintes des personnes âgées qui ont besoin d'aide ou de protection et gère le numéro d'urgence 172 de 9 heures à 16 heures et le numéro d'urgence 199 24 heures sur 24. Elle organise également des campagnes de sensibilisation du public aux droits des personnes âgées. Une application mobile gratuite (« Sekirite ») a été lancée en octobre 2022 afin d'offrir une réponse rapide aux personnes âgées victimes de maltraitance.

135. Le Ministère de l'intégration sociale, de la sécurité sociale et de la solidarité nationale gère 22 centres d'accueil de jour pour personnes âgées et 4 centres de loisirs, offrant ainsi aux personnes âgées la possibilité d'interagir et de participer à des activités de loisirs.

136. L'Unité médicale du Ministère de l'intégration sociale, de la sécurité sociale et de la solidarité nationale effectue des visites à domicile à destination des personnes âgées de 90 ans et plus et de tous les bénéficiaires de l'allocation de soins, quel que soit leur âge, qui ne sont pas en mesure de se rendre dans les centres de soins de santé en raison de leur état de santé. Les personnes âgées de 90 ans et plus reçoivent la visite d'un médecin à domicile. Environ 323 médecins sont sollicités aux fins de la fourniture de ce service. Entre juillet 2022 et juillet 2023, 26 056 bénéficiaires en moyenne ont eu recours à ce service chaque mois.

137. La pension de retraite de base a été augmentée de 1 000 roupies mauriciennes, passant de 10 000 à 11 000 roupies mauriciennes pour les personnes âgées de 60 à 89 ans, de 18 710 à 19 710 roupies mauriciennes pour les personnes âgées de 90 à 99 ans, et de 23 710 à 24 710 roupies mauriciennes pour les personnes âgées de 100 ans et plus.

5. Droit à la sécurité sociale

138. Dans le cadre du système de protection sociale, plus de 300 000 personnes, soit environ 24 % de la population, bénéficient d'une aide, qui comprend des pensions de base pour les personnes âgées, les veuves, les orphelins et les personnes handicapées, ainsi qu'une aide sociale payable aux retraités, aux veuves, aux orphelins et à d'autres bénéficiaires. Le tableau ci-après récapitule le nombre de ces bénéficiaires.

<i>SN</i>	<i>Pension</i>	<i>Nombre de bénéficiaires en août 2023</i>
1	Pension d'invalidité de base	28 996
2	Pension de retraite de base	259 946
3	Pension de veuve de base	17 389
4	Pension d'orphelin de base	417

139. En vue de rendre le système de retraite plus équitable et plus durable, la loi de 2021 relative aux cotisations sociales et aux prestations sociales a été promulguée ; elle contient des dispositions relatives aux cotisations sociales et au versement des prestations sociales.

6. Autonomisation sociale (recommandations 88 à 92, 165 et 166)

140. En 2016, Maurice a adopté le Plan Marshall contre la pauvreté, une stratégie globale visant à promouvoir le développement socioéconomique des groupes vulnérables, conformément à l'objectif de développement durable n° 1. Un seuil de pauvreté a été introduit afin de déterminer l'éligibilité des ménages vulnérables inscrits dans la base de données des services sociaux de Maurice et de leur permettre de bénéficier d'un soutien à l'autonomisation.

141. Le programme de formation et de placement propose des programmes de formation aux bénéficiaires sans emploi inscrits dans la base de données des services sociaux afin qu'ils développent leurs compétences de manière à pouvoir créer une petite entreprise ou devenir employables et sortir de la pauvreté. Le règlement de 2019 relatif à l'intégration sociale et à l'autonomisation prévoit des incitations pour que les enfants vulnérables aillent à l'école.

142. Le Gouvernement fournit une aide au logement aux ménages inscrits dans la base de données des services sociaux éligibles et subventionne 80 % du coût de l'unité de logement, soit dans le cadre du programme de logement entièrement concret pour les ménages qui possèdent un terrain, soit dans le cadre du Programme « 10 % » de la National Housing Development Company pour les ménages sans terres. La loi relative aux droits d'enregistrement a été modifiée en 2021 pour introduire le régime d'accession à la propriété et le régime de paiement des prêts immobiliers afin de promouvoir l'accession à la propriété.

143. Afin de combler le fossé numérique, un accès gratuit à l'Internet à haut débit est fourni depuis juillet 2019 aux familles inscrites dans la base de données des services sociaux.

7. Droit au travail (recommandations 83, 86, 87, 127, 128 et 150)

144. Maurice s'est diversifiée, passant d'une économie de monoculture à une économie manufacturière et touristique, avant de se lancer dans de nouveaux secteurs tels que les TIC et les services financiers. La mise en place d'un cadre adéquat est essentielle afin de garantir la protection des travailleurs.

145. La section 9 de la loi relative à l'égalité des chances impose aux employeurs l'obligation d'appliquer une politique d'égalité des chances sur le lieu de travail afin de réduire au minimum le risque de discrimination à l'encontre d'un employé et de promouvoir le recrutement, la formation, la sélection et l'emploi sur la base du mérite. Cette loi prévoit également une protection contre la discrimination par les employeurs dans l'emploi de personnes (sect. 10), contre la discrimination des employés (sect. 11) et contre la discrimination des personnes en formation (sect. 12).

146. La loi relative aux droits des travailleurs, promulguée en 2019, fournit un cadre législatif moderne et complet pour la protection des travailleurs. La section 5 de cette loi interdit tout traitement discriminatoire d'un travailleur par son employeur. Les conditions d'emploi des travailleurs domestiques sont régies par les réglementations de 2019 relatives aux travailleurs domestiques (rémunération).

147. Le paragraphe 1 de la section 8 de la loi relative aux droits des travailleurs interdit expressément l'emploi d'enfants. Afin de vérifier que cette loi est respectée, des inspections inopinées du travail des enfants sont effectuées par des agents des Bureaux régionaux du travail sur une base mensuelle régulière dans l'ensemble de l'île. Chaque fois qu'un cas de travail d'enfant est signalé, une enquête est menée avec l'aide des agents de la Brigade pour la protection de la famille, puis traitée au niveau de l'Unité des poursuites du ministère en vue d'une action en justice contre l'employeur défaillant.

148. Afin de garantir l'application du droit du travail, le Ministère du travail, du développement des ressources humaines et de la formation a effectué un total de 59 610 inspections entre janvier 2018 et juin 2023.

149. Le Ministère du travail, du développement des ressources humaines et de la formation ne fait aucune discrimination et n'encourage aucune répartition stéréotypée des professions lors du placement des demandeurs d'emploi. Les annonces de postes vacants dans le secteur public ne font aucune distinction entre les candidats masculins et féminins. Il n'est pas fait mention du sexe ou de tout autre critère stéréotypé dans les avis de vacance de poste, à l'exception des postes qui peuvent éventuellement être couverts par le paragraphe 2 de la section 5 de la loi relative aux droits des travailleurs, qui établit que « toute distinction, exclusion ou préférence à l'égard d'une profession donnée, fondée sur les exigences inhérentes à cette profession, n'est pas considérée comme une discrimination ». La section 26 de la loi relative aux droits des travailleurs prévoit l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale pour tous les travailleurs.

150. Le revenu minimum a été porté à 15 000 roupies mauriciennes par mois. Les salaires de base sont ajustés chaque année pour compenser l'augmentation du coût de la vie.

8. Droits des migrants (recommandation 55)

151. Afin de faire face à la complexité des questions migratoires et de garantir des conditions de vie durables, Maurice a élaboré une politique de migration et de développement. En vue de prévenir les cas de recrutement illégal, les employeurs sont tenus de procéder au recrutement conformément à la loi de 1993 relative au recrutement des travailleurs.

152. La Section d'inspection et de mise en œuvre, par l'intermédiaire de ses 17 Bureaux régionaux du travail, de l'Unité spéciale pour les travailleurs migrants et de la Division de la sécurité et de la santé au travail du Ministère du travail, du développement des ressources humaines et de la formation fournit un mécanisme de traitement des plaintes à tout travailleur, local ou migrant, qui est lésé par des problèmes liés au travail, afin qu'il obtienne réparation de manière appropriée.

153. L'Unité spéciale pour les travailleurs migrants effectue des inspections sur les lieux de travail afin de s'assurer que les travailleurs migrants sont employés dans des conditions qui ne sont pas moins favorables que celles de leurs homologues locaux et que leurs droits fondamentaux sont respectés conformément à des contrats de travail vérifiés. Entre janvier 2018 et juin 2023, 6 026 inspections ont été réalisées.

V. Réalisations, meilleures pratiques, défis et contraintes

A. Réalisations et meilleures pratiques

154. Pays démocratique et pacifique, Maurice occupe une place de choix dans les principaux indices mondiaux de gouvernance et de démocratie, et respecte ses obligations internationales en matière de droits de l'homme. Maurice a honoré ses engagements et mis en œuvre avec succès des mesures clefs, telles que :

- Le lancement de l'Akademi Kreol Repiblik Moris le 3 octobre 2019 afin de promouvoir, valoriser et intégrer le Kreol ;
- L'ouverture, le 1^{er} septembre 2023, du Musée intercontinental de l'esclavage en souvenir des souffrances et des sacrifices des victimes de la traite des esclaves et de leur contribution au développement culturel, social et économique de l'île Maurice ;
- La promulgation de la loi de 2020 relative à l'enfance, de la loi relative au tribunal pour enfants et de la loi de 2020 relative au registre des agresseurs sexuels d'enfants, afin de renforcer la protection des enfants ;
- La modernisation en cours du système judiciaire afin d'améliorer et d'accélérer l'administration de la justice.

B. Difficultés rencontrées et contraintes

155. Cependant, le pays reste confronté à de nombreux défis. En tant que petit État insulaire en développement, Maurice est vulnérable aux catastrophes naturelles et aux effets des changements climatiques. Les problèmes liés à ces questions incluent le changement des conditions météorologiques, l'élévation du niveau de la mer, qui accentue l'érosion des plages et endommage les infrastructures dans les zones côtières, et la hausse de la température de la mer, qui provoque le blanchiment des coraux et a un impact sur l'écosystème marin, notamment sur le phytoplancton et les récifs coralliens. Ces phénomènes ont des répercussions négatives sur les moyens de subsistance des personnes travaillant dans les secteurs de la pêche et du tourisme.

156. L'insuffisance des ressources financières, le manque d'expertise et les technologies limitées pour lutter contre l'usage et le trafic de drogues et la traite des personnes constituent également des défis majeurs.

157. La numérisation croissante du monde a entraîné une avalanche de nouveaux défis liés au droit à la vie privée, en particulier celui des enfants, au cyberharcèlement, aux escroqueries et à l'extorsion en ligne.

VI. Principales priorités nationales

158. La République de Maurice reste attachée à la protection des droits de l'homme par l'intermédiaire de son système de protection sociale, qui permet la fourniture de services de santé gratuits et d'une éducation universelle gratuite, ainsi que le versement de pensions aux personnes âgées et à celles qui sont dans le besoin. La protection des enfants, l'autonomisation des femmes et la lutte contre la violence fondée sur le genre sont des préoccupations majeures. La lutte contre la drogue et la traite des êtres humains est également une priorité essentielle. Parmi les nouvelles urgences figurent l'atténuation des effets des changements climatiques et la lutte contre la cybercriminalité lorsque celle-ci viole les droits de l'homme.

VII. Attentes en matière de renforcement des capacités et d'assistance technique

159. Le renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme doit être développé afin, entre autres, d'améliorer la sensibilisation, la présentation de rapports aux organes de traités et le suivi de leurs recommandations. Maurice a donc besoin d'une assistance technique et financière afin de se procurer les services d'experts qui contribueront aux efforts de promotion et de protection des droits de l'homme, y compris dans les domaines où il est nécessaire de réexaminer la législation existante et de combler les lacunes. Une assistance technique et financière est également nécessaire pour lutter contre les violations des droits de l'homme dans les sphères numériques.

160. Une assistance technique et financière sera nécessaire pour finaliser la législation en cours d'élaboration et la mettre en œuvre.

VIII. Conclusion

161. Maurice est consciente que le respect des droits de l'homme est essentiel au développement de sociétés diverses, inclusives et démocratiques. Elle reste pleinement déterminée à défendre et à promouvoir les droits de l'homme. Maurice se félicite de l'occasion offerte par l'Examen périodique universel de faire le point sur les progrès accomplis depuis le dernier examen. Compte tenu des défis mondiaux actuels, y compris les effets négatifs des changements climatiques, auxquels Maurice fait face en tant que petit État insulaire en développement, le pays se réjouit de travailler avec la communauté internationale afin de renforcer davantage son architecture nationale en matière de droits de l'homme grâce à la fourniture d'une assistance technique et financière.
